

## 1) Présentation

Depuis 2013, le GDS31, en collaboration avec ses partenaires, assure la gestion et la traçabilité des conteneurs permettant l'élimination des DASRI vétérinaires dans le département.

### TRI des DECHETS D'ACTIVITES de SOINS



**Rappel :** Les bacs jaunes permettent **UNIQUEMENT** le tri des déchets présentant des risques infectieux et des déchets tranchants/piquants.

Les blouses, gants de fouille et combinaisons à usage unique non contaminés sont considérés comme des déchets standards.

Les emballages cartons doivent être éliminés par la filière classique du traitement du papier/carton

**Attention :** Les pièces à destination de l'équarrissage, les aérosols, les contenants de solvants et les matières radioactives **DOIVENT PAS** être placés dans les bacs jaunes.

## 2) Comment se procurer un bac jaune ?

Les éleveurs peuvent se procurer un bac jaune de 30 ou 50 litres dans l'un des points de collecte assurés par les partenaires du GDS :

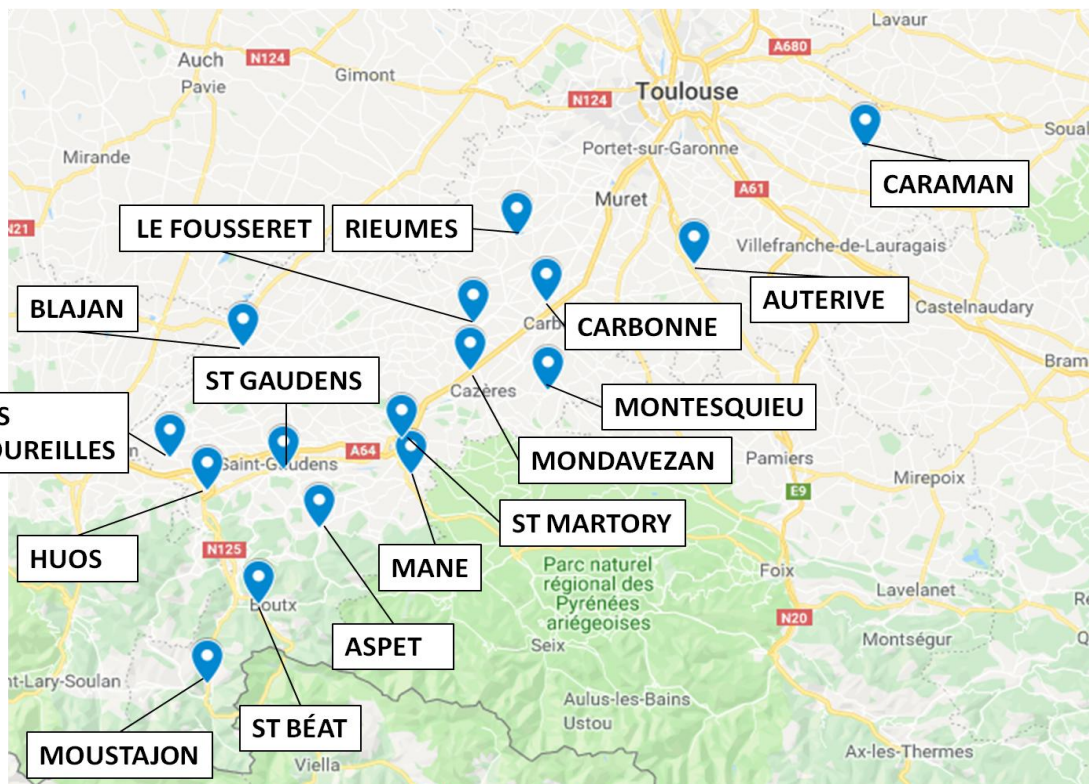
ZONE	LIEU DE DISTRIBUTION	CONTACTS	ZONE	LIEU DE DISTRIBUTION	CONTACTS
St Gaudens	Chambre d'agriculture St Gaudens	- Gérard Loubeau - Valérie Montano	Luchon / St Bât	Mairie Bagnères de Luchon	- Titouan Lejeune
	GDS31 Saint Gaudens	- Johana Reinhardt		Cabinet Vétérinaire du Pic du Gar	
Boulogne	Chambre d'agriculture	- Benoit Cantaloube - Rémi Corbières	Montréjeau	Hotel de Lassus Montréjeau	- Léa Chouvion
	Clinique vétérinaire de l'Aubisque		Barbazan	Hotel de Lassus Montréjeau	- Léa Chouvion
Aurignac	Mairie d'Aurignac	- Benoit Cantaloube - Rémi Corbières	Fronton	Chambre d'agriculture	- Bertrand Delmas
Rieumes	Mairie de Rieumes	- Claire Dumas	Villemur	Chambre d'agriculture	- Bertrand Delmas
Le Fousseret	Mairie du Fousseret	- Claire Dumas	Gagnague	Chambre d'agriculture	- Bertrand Delmas
Carbonne	Chambre d'agriculture	- Claire Dumas	Verfeil	Chambre d'agriculture	- Bertrand Delmas
Cazères	Chambre d'agriculture	- Camille Giordano	Caraman	Chambre d'agriculture Caraman	- Tara Hopkins
Montesquieu Volvestre	Chambre d'agriculture	- Camille Giordano	Revel	Maison Commune Emploi Formation	- Tara Hopkins
Aspet	Chambre d'agriculture	- Célia Abadie	Auterive	CFPPA d'Auterive	- Jean François Caux
Salies du Salat	Mairie de Mane	- Célia Abadie	Muret	Chambre d'agriculture Muret	- Jean François Caux
Toulouse	GDS31 Toulouse	- Eve Pottiez			

**Lors de la récupération du bac, l'éleveur signe un contrat d'engagement dont un exemplaire est remis au GDS31 par le distributeur pour traçabilité.**

### 3) Comment éliminer mon bac jaune ?

Lorsque le bac est rempli, il doit être fermé avec le couvercle prévu à cet effet et amené dans l'une des déchetteries conventionnées pour élimination.

**Attention : le poids du bac ne doit pas dépasser 15kg.**



Carte des déchetteries conventionnées pour l'élimination des bacs jaunes

Lors du dépôt du bac en déchetterie, l'éleveur rempli le bon de prise en charge avec l'agent de déchetterie et en conserve un exemplaire. L'agent de déchetterie est ensuite chargé de contacter le collecteur pour l'enlèvement du bac.

**Attention : S'assurer que le bac porte toujours son étiquette d'identification lors du dépôt en déchetterie. Dans le cas contraire, contacter le GDS31 pour la ré-identification du bac.**

Tarifs au 1er Août 2018\* :

- Bac de 30L : 24€TTC

- Bac de 50L : 28€TTC

*\* Les bacs jaunes et leur enlèvement sont facturés au GDS31 qui refacture les éleveurs lors de l'acquisition d'un bac.*

**Plus d'informations ?**

**Consultez le site internet du GDS31 : [www.gds31.fr](http://www.gds31.fr) ou contactez nous au 05.61.10.43.26**